

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté de pharmacie

Études supérieures



Annuaire général 2022–2023

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Section 8 – Faculté de pharmacie

| | |
|---|------|
| Introduction | 8-1 |
| PROGRAMMES | |
| 2-670-1-0 D.E.S.S. en développement du médicament | 8-1 |
| 2-670-6-1 Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament | 8-2 |
| 2-675-1-1 Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) | 8-3 |
| 2-675-1-5 Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée | 8-5 |
| 2-675-1-6 Cert. de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne | 8-6 |
| 2-675-6-0 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques | 8-7 |
| 2-675-6-1 Microprog. de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire | 8-8 |
| 2-675-6-3 Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine | 8-8 |
| 2-675-6-4 Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés | 8-9 |
| 2-700-1-0 Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.) | 8-9 |
| 2-670-1-1 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option dév. du médicament (M. Sc.) | 8-11 |
| 2-481-1-6 Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.) | 8-12 |
| 3-700-1-0 Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.) | 8-14 |

Information à jour en septembre 2022

FACULTÉ DE PHARMACIE

Information à jour le 14 juin 2022

INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et aux carrières dans le domaine du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

La Faculté de pharmacie offre plusieurs programmes de formation aux études supérieures, en accord avec sa mission de former des pharmaciens, des spécialistes dans le domaine du développement du médicament et de son utilisation, et des chercheurs faisant preuve de professionnalisme, d'engagement, de créativité et d'ouverture sur le monde. Certains programmes visent l'acquisition de compétences de nature professionnelle soit en soins pharmaceutiques soit en développement du médicament. D'autres programmes visent l'acquisition de compétences en recherche et s'articulent autour des quatre axes de recherche de la Faculté : découverte et validation des cibles thérapeutiques, pharmacométrie et pharmacothérapie, médicaments et santé des populations, ainsi que formulation et analyse du médicament.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de pharmacie
Pavillon Jean-Coutu
2940 Chemin de la Polytechnique
Montréal (Québec) H3T 1J4

Adresse postale

Faculté de pharmacie
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

www.pharm.umontreal.ca

DIRECTION

Doyen : Simon de Denus

Vice-doyenne aux études en pharmacie et à la vie étudiante : Nathalie Letarte
Vice-doyenne, recherche et études en sciences pharmaceutiques : Marie Lordkipanidzé
Vice-doyenne aux affaires professorales : Lucie Blais
Secrétaire de faculté : Grégoire Leclair
Directrice administrative : Marie Éline Pelletier
Directrice aux études et à la planification : Marie-Ève Simoncelli

LISTE DE PROGRAMMES

D.E.S.S. en développement du médicament 2-670-1-0

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament 2-670-6-1

Maîtrise en pharmacothérapie avancée 2-675-1-1

Options :

Pratique en établissements de santé
Pratique ambulatoire

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée 2-675-1-5

Options :

Pratique en établissements de santé
Pratique ambulatoire

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne 2-675-1-6

Microprogramme en soins pharmaceutiques 2-675-6-0

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire 2-675-6-1

Microprogramme de gestion en pharmacie d'officine 2-675-6-3

Microprogramme en soins pharmaceutiques aux aînés 2-675-6-4

Maîtrise en sciences pharmaceutiques

Options :

Analyse 2-700-1-0
Chimie médicinale 2-700-1-0
Pharmacologie 2-700-1-0
Technologie pharmaceutique 2-700-1-0
Pharmacogénomique 2-700-1-0
Développement du médicament 2-670-1-1
Médicament et santé des populations 2-481-1-6

Doctorat en sciences pharmaceutiques 3-700-1-0

Options :

Analyse
Chimie médicinale
Médicament et santé des populations
Pharmacologie
Technologie pharmaceutique
Pharmacogénomique

Programme 2-670-1-0

Version 04 (A19)

D.E.S.S. en développement du médicament

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. (développement du médicament) est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre. Au terme du programme, les diplômés :

- sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament;
- comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter;
- auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (développement du médicament), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un domaine

- pertinent au médicament et à l'option choisie; pour l'option Multidisciplinaire, être titulaire du baccalauréat en sciences biopharmaceutiques
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
 - faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais
 - posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie - innocuité du médicament. À défaut, une scolarité complémentaire pourrait être imposée, laquelle pourra être suivie avant ou en début de candidature. Un maximum de 3 crédits de la scolarité complémentaire pourra être considéré comme cours au choix à l'intérieur du D.E.S.S. L'inscription à ces cours complémentaires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. Scolarité complémentaire par domaine :
 - Biostatistique : PHM 6006 Applications biostatistiques, 1 cr. ou MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr. ou toute formation jugée équivalente. Un test mesurera les connaissances en biostatistique des candidats admis. Selon le résultat au test de classement, un cours sera prescrit.
 - Pharmacologie : PHM 2953 Pharmacologie générale, 3 cr.
 - Pharmacocinétique : PHM 6506 Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
 - Toxicologie - innocuité du médicament : SBP 6009 Dév. non clinique du médicament, 1 cr.
 - Les candidats pré-sélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue.
 - Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Curriculum vitae.

2. Scolarité

- À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité minimale est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet.
- La scolarité maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

3. Capacité d'accueil et admission unique

- La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Afin de poursuivre à la maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (2-670-1-1) et pouvoir y transférer ses cours de concentration, l'étudiant doit suivre un cheminement proposé par le conseiller ou la conseillère en gestion des études du programme.

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires et 8 crédits de cours à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 22 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6010 | 3 | Développement du médicament |
| PHM 6011 | 3 | Médicament : aspects cliniques |
| PHM 6015 | 3 | Médicament : réglementation canadienne |
| PHM 6019 | 3 | Devis expérimental et biostatistique |
| PHM 6046 | 2 | Aspects industriels des formes pharmaceutiques |
| PHM 6153 | 2 | L'équipe-projet en développement du médicament |
| PHM 6155 | 3 | Projet de fin d'études |
| SBP 6003 | 2 | Analyse économique et accès au marché |
| SBP 6009 | 1 | Dév non clinique du médicament |

Bloc 70B Cours de concentration

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| BIE 6003 | 3 | Éthique de la recherche |
| PHL 6092 | 3 | Pharmacovigilance |
| PHM 6001 | 2 | Biodisponibilité et bioéquivalence |
| PHM 6009 | 1 | Applications pharmacoéconomiques |
| PHM 6014 | 1 | Évaluation critique de l'essai clinique |
| PHM 6025 | 3 | Principes de pharmacoépidémiologie |
| PHM 6029 | 3 | Médicament : chimie et fabrication |
| PHM 6032 | 3 | Pharmacoéconomie |
| PHM 6084 | 2 | Bonnes pratiques de fabrication |
| PHM 6086 | 1 | Applications en pharmacie industrielle |
| PHM 6158 | 2 | Médicament: réglementation internationale |
| SBP 6020 | 3 | Travail dirigé en développement du médicament |
| SBP 6109 | 1 | Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques |
| SBP 6112 | 1 | Considérations bioéthiques en recherche clinique |
| SBP 6116 | 1 | Soumissions électroniques et réglementation |
| SBP 6117 | 1 | Fournisseurs et approvisionnement en médicaments |
| SBP 6118 | 1 | Production du protocole clinique |
| SBP 6120 | 2 | Monographie de produits et étiquetage |
| SBP 6121 | 1 | Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique |
| SBP 6122 | 2 | Détection de signaux en pharmacovigilance |
| SBP 6203 | 1 | Aspect réglementaire des instruments médicaux |

Bloc 70C Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6071 | 3 | Le médicament comme objet social |
| PHM 6154 | 1 | Planification en développement du médicament |
| SBP 6105 | 1 | Gestion de projet en développement du médicament |
| SBP 6106 | 1 | Mentorat, apprentissage et plan carrière |
| SBP 6107 | 1 | Développement du médicament et communications efficaces |

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Programme 2-670-6-1

Version 00 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en recherche, développement et évaluation du médicament

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament offre, aux étudiants inscrits aux études supérieures en recherche, une formation complémentaire leur permettant de développer une vision globale du développement du médicament. Le programme doit se faire en parallèle avec des études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou encore dans le cadre d'un stage postdoctoral.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales

- être déjà admis à un programme aux études supérieures en recherche avec rédaction de mémoire ou de thèse ou dans le cadre d'un stage postdoctoral
- Notez que sur demande du Comité de programme, les candidats peuvent être convoqués à une entrevue.

Le candidat doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et d'une bonne connaissance de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert et équivalences

Un étudiant admis au microprogramme de 2e cycle en recherche, développement et évaluation du médicament peut transférer les crédits obtenus dans le Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement du médicament (2-670-1-0).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Les cours SBP6115A-B-C requièrent l'approbation du sujet par le responsable du cours.

Segment 70

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 5 crédits obligatoires et 10 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 5 crédits.

| | | |
|-----------|---|---|
| PHM 6010 | 3 | Développement du médicament |
| SBP 6115A | 1 | Enjeux en développement du médicament A |
| SBP 6115B | 1 | Enjeux en développement du médicament B |

Bloc 70B

Option - 10 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6011 | 3 | Médicament : aspects cliniques |
| PHM 6015 | 3 | Médicament : réglementation canadienne |
| PHM 6019 | 3 | Devis expérimental et biostatistique |
| PHM 6046 | 2 | Aspects industriels des formes pharmaceutiques |
| PHM 6153 | 2 | L'équipe-projet en développement du médicament |
| SBP 6003 | 2 | Analyse économique et accès au marché |
| SBP 6009 | 1 | Dév non clinique du médicament |
| SBP 6115C | 1 | Enjeux en développement du médicament C |

Programme 2-675-1-1

Version 05 (A21)

Maîtrise en pharmacothérapie avancée (M. Sc.)

OBJECTIFS

La maîtrise en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquérir et d'affiner des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'élaboration et à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Précision sur le programme

La formation de 2e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- détenir son permis d'exercice de la pharmacie au Québec au moment de débiter le programme
- avoir une expérience jugée pertinente (stages) en soins hospitaliers au Canada pour l'option établissement de santé.

Après la sélection, le candidat devra se soumettre à une entrevue qui peut être éliminatoire.

De plus, certains candidats pourraient devoir répondre à des exigences supplémentaires :

- un examen oral clinique sera réalisé auprès des candidats ayant effectué l'examen du PEBC (Pharmacy Examining Board of Canada) et auprès des pharmaciens gradués depuis 8 ans ou plus.
- une propédeutique pourrait être demandée avant le programme si l'examen oral clinique n'est pas satisfaisant. Le candidat sera alors admis au programme sous condition de la réussir dans les délais prescrits.

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

La sélection des candidats tient compte de l'excellence du dossier académique, du curriculum vitae, du questionnaire écrit et de l'entrevue.

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire écrit
- Curriculum vitae
- Une lettre de recommandation, d'appréciation ou d'évaluation

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi temps sous certaines conditions.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 6 trimestres à temps plein.

La scolarité minimale est de 7 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la maîtrise pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée)
- le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée)

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués au projet dirigé.

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|-----------|---|---|
| PHA 62111 | 0 | Enseignement en pharmacie 1 |
| PHA 62112 | 1 | Enseignement en pharmacie 2 |
| PHA 62301 | 0 | Gest. prat. en établissement 1 |
| PHA 62302 | 3 | Gest. prat. en établissement 2 |
| PHA 6340 | 2 | Produits stériles en pharmacie |
| PHA 6350 | 2 | Communication orale scientifique |
| PHA 6520 | 4 | Introduction à la pratique avancée hospitalière |

Bloc 70B Stages Spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------|
| PHA 6611 | 3 | Stage clinique en pharmacie 1 |
|----------|---|-------------------------------|

| | | |
|----------|---|-------------------------------|
| PHA 6612 | 3 | Stage clinique en pharmacie 2 |
| PHA 6613 | 3 | Stage clinique en pharmacie 3 |

Bloc 70C Stages Spécialisés - Jalon de consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------|
| PHA 6614 | 3 | Stage clinique en pharmacie 4 |
| PHA 6615 | 3 | Stage clinique en pharmacie 5 |
| PHA 6616 | 3 | Stage clinique en pharmacie 6 |
| PHA 6617 | 3 | Stage clinique en pharmacie 7 |

Bloc 70D Stages Spécialisés - Jalon de certification

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------|
| PHA 6618 | 3 | Stage clinique en pharmacie 8 |
| PHA 6619 | 3 | Stage clinique en pharmacie 9 |

Bloc 70E Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| PHA 6410 | 6 | Projet en pratique pharmaceutique |
|----------|---|-----------------------------------|

Segment 71 option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, dont 27 crédits attribués à des stages spécialisés et 11 crédits à option. Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire, en milieu de soins de longue durée (CHSLD) ou en pratique de Groupe de médecine familiale (GMF).

Bloc 71A

Obligatoire - 1 crédit.

| | | |
|-----------|---|-----------------------------|
| PHA 62111 | 0 | Enseignement en pharmacie 1 |
| PHA 62112 | 1 | Enseignement en pharmacie 2 |

Bloc 71B Soins pharmaceutiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6407W | 2 | Évaluation clinique en pharmacie de première ligne |
| PHM 6423W | 1 | Soins pharmaceutiques - Infectiologie |
| PHM 6425W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1 |
| PHM 6426W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2 |
| PHM 6427W | 1 | Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie |
| PHM 6428W | 1 | Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie |
| PHM 6430W | 1 | Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie |
| PHM 6431W | 1 | Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie |
| PHM 6432W | 1 | Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie |
| PHM 6501 | 3 | Soins pharmaceutiques mère-enfant |
| PHM 6504 | 3 | Pharmacothérapie gériatrique |
| PHM 6505 | 3 | Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne |
| PHM 6515 | 3 | Soins pharmaceutiques pédiatriques |
| PHM 6615 | 1 | Soins pharm. communautaires : automédication |
| PHM 6617 | 1 | Soins pharm. communautaires : dermatologie |
| PHM 6621 | 1 | Soins pharm. communautaires : infectiologie |
| PHM 6623 | 1 | Soins pharm. communautaires : psychiatrie |
| PHM 6624 | 1 | Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie |
| PHM 6642 | 1 | Soins pharm. communautaires : pneumologie |
| PHM 6644 | 1 | Soins pharm. communautaires : soins palliatifs |
| PHM 6968W | 1 | Pharmacothérapie personnalisée |

Bloc 71C Gestion

Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6300 | 1 | Gestion en pharmacie : équipe de travail |
|----------|---|--|

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6889 | 1 | Le pharmacien dirigeant |
| PHM 6890 | 1 | Positionnement strat. pharm. |
| PHM 6891 | 1 | Le marketing pharmaceutique |
| PHM 6893 | 1 | Gestion des opérations en pharmacie |
| PHM 6894 | 1 | Comptabilité pharmaceutique |
| PHM 6895 | 1 | Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service |
| PHM 6896 | 1 | Service à la clientèle en pharmacie |
| PHM 6897 | 1 | Les contrats en pharmacie |
| PHM 6898 | 1 | Financement et gestion financière en pharmacie |
| PHM 6899 | 1 | La gestion du changement en pharmacie |

Bloc 71D Stages spécialisés - Jalon d'intégration

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--------------------------------------|
| PHA 6515 | 3 | Pratique avancée en clinique externe |
|----------|---|--------------------------------------|

Bloc 71E Stages spécialisés - Jalon consolidation

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHA 6513 | 6 | Pratique avancée en médecine familiale (GMF) |
| PHA 6514 | 6 | Pratique avancée en gériatrie |

Bloc 71F Stages spécialisés - Jalon consolidation

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHA 6570 | 3 | Pratique avancée soins urgence |
| PHA 6571 | 3 | Pratique avancée soins de longue durée |
| PHA 6610 | 3 | Stage à thématique optionnelle |

Bloc 71G Stage spécialisés - Jalon certification

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|---------------------------------------|
| PHA 6511 | 6 | Pratique avancée : service clinique 1 |
| PHA 6512 | 6 | Pratique avancée : service clinique 2 |

Bloc 71H Projet dirigé

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| PHA 6410 | 6 | Projet en pratique pharmaceutique |
|----------|---|-----------------------------------|

Programme 2-675-1-5

Version 03 (A21)

Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

OBJECTIFS

Le diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée permet au pharmacien d'acquiescer et d'appliquer des compétences en pharmacothérapie avancée et de développer son leadership et sa créativité. Les diplômés de ce programme auront le rôle de prodiguer des soins pharmaceutiques complexes dans un contexte interdisciplinaire, d'améliorer les systèmes d'utilisation des médicaments et de participer à l'exécution des projets de recherche dans les domaines de la pratique de la pharmacie dans les établissements hospitaliers et ambulatoires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Précision sur le programme

La formation de 2^e cycle en pharmacothérapie avancée (M. Sc.) est répartie sur deux programmes suivis concurremment qui totalisent 60 crédits, soit :

- la maîtrise (pharmacothérapie avancée) de 45 crédits
 - le Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée) de 15 crédits
- Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être admis à la maîtrise (pharmacothérapie avancée)

Le candidat a l'obligation de suivre concurremment la maîtrise (pharmacothérapie avancée) selon l'option dans laquelle il a été admis et le diplôme complémentaire (pharmacothérapie avancée). Aucune admission ne sera autorisée dans un seul de ces deux programmes.

2. Statut étudiant

Option pratique en établissement de santé

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de résident à la Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux - condition imposée par la norme 2.1.5 des critères d'agrément du Conseil canadien de la résidence en pharmacie d'hôpital.
- Chaque résident devra s'inscrire à titre de membre résident de l'APES.

Option pratique ambulatoire

- L'étudiant s'inscrit au programme à temps plein ou à demi-temps.
- Chaque étudiant est responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux exigences et configurations requises. L'étudiant est responsable de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen et ainsi d'avoir un échec par absence.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein et la scolarité maximale est de 9 trimestres à temps plein.

La scolarité minimale est de 5 trimestres à demi-temps et la scolarité maximale est de 9 trimestres à demi-temps.

4. Évaluation

Le candidat doit réussir les évaluations de tous les cours des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment en obtenant une note supérieure ou égale à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage d'un cours.

5. Fin de la candidature

La candidature aux programmes de la maîtrise et du Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée prend fin et l'étudiant est exclu des programmes dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- si l'étudiant n'obtient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7 pour l'ensemble des cours des deux programmes de formation
- si, avant une seconde évaluation, l'étudiant subit un échec à plus de deux cours de l'ensemble des deux programmes de formation
- si l'étudiant subit un échec à l'occasion d'une seconde évaluation à un cours, dans l'un ou l'autre des deux programmes de formation.

Modalités de la seconde évaluation

Les modalités de la seconde évaluation sont : la reprise de l'examen, la reprise du cours, la substitution de cours ou toute autre forme d'évaluation jugée adéquate. Elles doivent être conformes aux exigences du règlement pédagogique régissant ce cours; elles sont fixées par le doyen sur recommandation du professeur responsable du cours dans lequel l'étudiant a subi cet échec.

En cas de seconde évaluation, seule la dernière note, qui ne peut cependant être supérieure à B-, sert au calcul de la moyenne cumulative.

6. Conditions d'obtention des diplômes émis conjointement

Le candidat doit avoir satisfait à toutes les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit concurremment pour obtenir le diplôme de la M. Sc. pharmacothérapie avancée, soient :

- la maîtrise en pharmacothérapie avancée
- le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Diplôme complémentaire en pharmacothérapie avancée comporte 15 crédits. Il est offert selon deux options :

- option Pratique en établissement de santé (segment 70),
- option Pratique ambulatoire (segment 71).

Segment 70 Propre à l'option Pratique en établissement de santé

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc 70A

Obligatoire - 14 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHA 6110 | 2 | Soins pharmaceutiques pratique avancée 1 |
| PHA 6120 | 2 | Soins pharmaceutiques pratique avancée 2 |
| PHA 6133 | 3 | Soins pharmaceutiques pratique avancée 3 |
| PHA 6140 | 2 | Soins pharmaceutiques pratique avancée 4 |
| PHA 6225 | 5 | Méthodologie de la recherche en pharmacie |

Bloc 70B Atelier

Obligatoire - 1 crédit.

| | | |
|----------|---|---|
| PHA 6320 | 1 | Ateliers en évaluation de l'information |
|----------|---|---|

Segment 71 Propre à l'option Pratique ambulatoire

Les crédits de cette option sont tous obligatoires. Cette option s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc 71A

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHA 6133 | 3 | Soins pharmaceutiques pratique avancée 3 |
| PHA 6225 | 5 | Méthodologie de la recherche en pharmacie |
| PHM 6424W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie |
| PHM 6429W | 1 | Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie |
| PHM 6433W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie |
| PHM 6508 | 1 | Interactions médicamenteuses |

Bloc 71B Atelier

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHA 6320 | 1 | Ateliers en évaluation de l'information |
| PHA 6350 | 2 | Communication orale scientifique |

Programme 2-675-1-6

Version 02 (H19)

Certificat de deuxième cycle en pratique pharmaceutique de première ligne

OBJECTIFS

Lorsque jumelé à un baccalauréat en pharmacie obtenu au Canada, le certificat permet aux pharmaciens détenant un permis d'exercice de la pharmacie au Québec de déposer une demande d'obtention du diplôme de doctorat de 1er cycle en pharmacie par association (Pharm. D.). Il permet aussi aux pharmaciens de bonifier leurs connaissances et leurs compétences afin de rehausser leur implication dans les activités reliées à la prévention et au traitement des maladies.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- être détenteur d'un baccalauréat en pharmacie ou un diplôme équivalent (ex. Qualification en pharmacie)
 - être titulaire d'un permis d'exercice de la pharmacie au Canada
- L'étudiant doit faire preuve d'une maîtrise suffisante du français et de l'anglais.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Formulaire départemental Portfolio spécifique à ce programme : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Demande d'équivalence de cours ou de reconnaissance des acquis expérimentiels (exemptions) : accessible sur le site de la Faculté de pharmacie sous le timbre noir Admission et exigences
- Photocopie du permis d'exercice de la pharmacie au Québec : consulter le site Admission pour information complémentaire

2. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel. La durée maximale est de 15 trimestres.

3. Capacité d'accueil

Il n'y a pas de capacité d'accueil maximale pour le programme. Toutefois, une capacité maximale pourrait être établie pour certains cours. Le programme admet de nouveaux étudiants aux trimestres d'été, d'automne et d'hiver.

4. Modalités propres au programme

Selon l'année d'obtention du baccalauréat en pharmacie et l'expérience du candidat, une formation complémentaire pourrait être requise après étude du dossier.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le certificat de 2e cycle comporte 24 crédits.

Segment 70

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 8 crédits à option.

Bloc 70A Conjoint avec l'Université Laval

Obligatoire - 13 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6400W | 1 | Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle |
| PHM 6404W | 1 | Le pharmacien prescripteur 1 |
| PHM 6405W | 1 | Le pharmacien prescripteur 2 |
| PHM 6406W | 1 | Le pharmacien prescripteur 3 |
| PHM 6407W | 2 | Évaluation clinique en pharmacie de première ligne |
| PHM 6408W | 2 | Prescription des analyses de laboratoire |
| ULA 6101 | 1 | Démarche éthique appliquée à la pharmacie (PHA6101) |
| ULA 6102 | 2 | Pharmacie factuelle, pratique fondée sur les preuves (PHA6102) |
| ULA 6103 | 2 | Gestion optimale des magistrales non stériles (PHA6103) |

Bloc 70B

Obligatoire - 3 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

| | | |
|-----------|-----|--|
| PHM 6420W | 0.5 | Processus de soins pharmaceutiques |
| PHM 6421W | 2 | Santé communautaire - conception de projet |
| PHM 6602W | 0.5 | Communication en pharmacie |

Bloc 70C

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Notez que les numéros de cours se terminant par W sont des cours offerts en ligne.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6422W | 2 | Santé communautaire - Réalisation de projet |
| PHM 6423W | 1 | Soins pharmaceutiques - Infectiologie |
| PHM 6424W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie |

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6425W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1 |
| PHM 6426W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2 |
| PHM 6427W | 1 | Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie |
| PHM 6428W | 1 | Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie |
| PHM 6429W | 1 | Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie |
| PHM 6430W | 1 | Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie |
| PHM 6431W | 1 | Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie |
| PHM 6432W | 1 | Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie |
| PHM 6433W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie |
| PHM 6508 | 1 | Interactions médicamenteuses |
| PHM 6604W | 1 | Encadrement des étudiants en pharmacie |
| PHM 6621 | 1 | Soins pharm. communautaires : infectiologie |
| PHM 6892W | 1 | Le pharmacien et le système de santé |
| PHM 6950 | 1 | Médicaments et personnes âgées |
| PHM 6968W | 1 | Pharmacothérapie personnalisée |

Bloc 70D*Option - Maximum 4 crédits.*

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| PHM 6450 | 2 | Stage en milieu communautaire 1 |
| PHM 6451 | 2 | Stage en milieu communautaire 2 |
| PHM 6453 | 2 | Stage en établissement de santé 2 |

Programme 2-675-6-0

Version 02 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques**OBJECTIFS**

Le microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques) offre l'occasion à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels

2. Statut étudiant

- Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale est de

trois ans.

4. Transfert au certificat de 2e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne.

Un étudiant admis au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques peut être admis directement au certificat de 2e cycle en pratique pharmaceutique de première ligne au terme de 6 crédits de ce microprogramme, si les conditions d'admissibilité sont respectées.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 7 crédits.*

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6404W | 1 | Le pharmacien prescripteur 1 |
| PHM 6405W | 1 | Le pharmacien prescripteur 2 |
| PHM 6406W | 1 | Le pharmacien prescripteur 3 |
| PHM 6407W | 2 | Évaluation clinique en pharmacie de première ligne |
| PHM 6408W | 2 | Prescription des analyses de laboratoire |

Bloc 70B Mise à jour en pharmacothérapie*Option - Minimum 2 crédits, maximum 4 crédits.*

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6423W | 1 | Soins pharmaceutiques - Infectiologie |
| PHM 6424W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-cardiologie |
| PHM 6425W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1 |
| PHM 6426W | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2 |
| PHM 6427W | 1 | Soins pharmaceutiques - Hématologie-Oncologie |
| PHM 6428W | 1 | Soins pharmaceutiques - Pneumologie-Rhumatologie |
| PHM 6429W | 1 | Soins pharmaceutiques - Néphrologie-Endocrinologie |
| PHM 6430W | 1 | Soins pharmaceutiques - Gastro-Entérologie |
| PHM 6431W | 1 | Soins pharmaceutiques - Urologie-ORLO-Gynécologie |
| PHM 6432W | 1 | Soins pharmaceutiques - Neurologie - Psychiatrie |
| PHM 6433W | 1 | Soins pharmaceutiques: néphrologie-hématologie |

Bloc 70C Autres problématiques*Option - Minimum 1 crédit, maximum 3 crédits.**Les cours PHM 65101 et PHM 65102 sont équivalents au cours PHM 6510.*

| | | |
|-----------|-----|--|
| PHM 6400W | 1 | Le pharmacien et la collaboration interprofessionnelle |
| PHM 6420W | 0.5 | Processus de soins pharmaceutiques |
| PHM 6421W | 2 | Santé communautaire - conception de projet |
| PHM 6422W | 2 | Santé communautaire - Réalisation de projet |
| PHM 6501 | 3 | Soins pharmaceutiques mère-enfant |
| PHM 6504 | 3 | Pharmacothérapie gériatrique |
| PHM 6505 | 3 | Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne |
| PHM 6510 | 3 | Pharmacie : loi et système de soins |
| PHM 6513 | 3 | Le pharmacien et l'aide humanitaire |
| PHM 6514 | 3 | Soins pharm. urgence et soins critiques |
| PHM 6515 | 3 | Soins pharmaceutiques pédiatriques |
| PHM 6602W | 0.5 | Communication en pharmacie |
| PHM 6604W | 1 | Encadrement des étudiants en pharmacie |
| PHM 6892W | 1 | Le pharmacien et le système de santé |
| PHM 6968W | 1 | Pharmacothérapie personnalisée |

Programme 2-675-6-1

Version 00 (H19)

Microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire**OBJECTIFS**

Les objectifs généraux du programme d'études visent davantage les compétences et guideront les objectifs spécifiques de chacun des cours inclus au programme. Ainsi, ce programme vise à donner au pharmacien communautaire les capacités de/d' :

- évaluer les connaissances de pointe pour intervenir de façon optimale auprès des patients et autres professionnels de la santé;
- surveiller efficacement la pharmacothérapie des patients en pharmacie communautaire;
- adapter les processus, les services et les opérations pour soutenir un changement de pratique en pharmacie communautaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle de pratique en pharmacie communautaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

2. Statut étudiant

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel.

3. Scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la scolarité maximale

EST DE TROIS ANS. STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6401 | 1 | Prescription et interprétation d'analyses de laboratoire |
| PHM 6404 | 1 | Le pharmacien prescripteur 1 |
| PHM 6405 | 1 | Le pharmacien prescripteur 2 |
| PHM 6406 | 1 | Le pharmacien prescripteur 3 |
| PHM 6407 | 2 | Évaluation clinique en pharmacie de première ligne |
| PHM 6508 | 1 | Interactions médicamenteuses |
| PHM 6615 | 1 | Soins pharm. communautaires : automédication |
| PHM 6950 | 1 | Médicaments et personnes âgées |

Bloc 70B Bloc clinique

Option - 2 crédits.

| | | |
|----------|---|---------------------------------------|
| PHM 6425 | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 1 |
|----------|---|---------------------------------------|

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6426 | 1 | Soins pharmaceutiques - Cardiologie 2 |
| PHM 6429 | 1 | Soins pharmaceutiques - Néphrologie/Endocrinologie |
| PHM 6430 | 1 | Soins pharmaceutiques - Gastro-entérologie |
| PHM 6617 | 1 | Soins pharm. communautaires : dermatologie |
| PHM 6621 | 1 | Soins pharm. communautaires : infectiologie |
| PHM 6623 | 1 | Soins pharm. communautaires : psychiatrie |
| PHM 6624 | 1 | Soins pharm. communautaires : rhumato/orthopédie |
| PHM 6642 | 1 | Soins pharm. communautaires : pneumologie |
| PHM 6644 | 1 | Soins pharm. communautaires : soins palliatifs |

Bloc 70C Bloc complémentaire

Option - 1 crédit.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6300 | 1 | Gestion en pharmacie : équipe de travail |
| PHM 6603 | 1 | Communication pharmacien-patient |
| PHM 6893 | 1 | Gestion des opérations en pharmacie |

Programme 2-675-6-3

Version 00 (A17)

Microprogramme de deuxième cycle de gestion en pharmacie d'officine**OBJECTIFS**

Développer les aptitudes nécessaires à la gestion d'une pharmacie.

Appliquer des principes de gestion reconnus et essentiels pour opérer une pharmacie (management et aspects humains, développement des affaires et connaissance de l'environnement, opérations en pharmacie, aspects financiers, contrats en pharmacie, etc.).

Acquérir des aptitudes de gestion saines et exercer un leadership dans les tâches de gestionnaire en pharmacie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en pharmacie émis par une université canadienne ou détenir un diplôme jugé équivalent.
- Détenir un permis d'exercice de la pharmacie.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Soumettre une demande d'équivalences
- Soumettre une demande de reconnaissance des acquis expérientiels

2. SCOLARITÉ

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps partiel. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres à temps partiel. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. STATUT

Le cheminement du microprogramme est à temps partiel

REMARQUES

Notez que chaque cours de 1 crédit sera offert une fois aux deux ans.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 12 crédits.

Segment 70

Tous les crédits sont obligatoires.

Bloc 70A Management et aspects humains

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6300 | 1 | Gestion en pharmacie : équipe de travail |
| PHM 6889 | 1 | Le pharmacien dirigeant |
| PHM 6899 | 1 | La gestion du changement en pharmacie |

Bloc 70B Développement des affaires et connaissance de l'environnement

Obligatoire - 4 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| PHM 6890 | 1 | Positionnement strat. pharm. |
| PHM 6891 | 1 | Le marketing pharmaceutique |
| PHM 6892W | 1 | Le pharmacien et le système de santé |
| PHM 6895 | 1 | Marketing des services pharmaceutiques: implanter un service |

Bloc 70C Les opérations en pharmacie

Obligatoire - 2 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| PHM 6893 | 1 | Gestion des opérations en pharmacie |
| PHM 6896 | 1 | Service à la clientèle en pharmacie |

Bloc 70D Aspects financiers

Obligatoire - 2 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6894 | 1 | Comptabilité pharmaceutique |
| PHM 6898 | 1 | Financement et gestion financière en pharmacie |

Bloc 70E Aspects légaux et déontologiques

Obligatoire - 1 crédit.

| | | |
|----------|---|---------------------------|
| PHM 6897 | 1 | Les contrats en pharmacie |
|----------|---|---------------------------|

Programme 2-675-6-4

Version 00 (H23)

Microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle en soins pharmaceutiques aux aînés permet d'acquérir des connaissances, des compétences et des habiletés nécessaires à l'optimisation de la pharmacothérapie complexe des personnes âgées, incluant l'élaboration et la dispensation d'un plan de soins pharmaceutiques personnalisé aux besoins des aînés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en soins pharmaceutiques aux aînés, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un grade de 1er cycle en pharmacie ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle si celle-ci est plus élevée
- détenir un permis d'exercice de la pharmacie
- avoir une expérience de travail minimale de 600 heures en tant que pharmacien en milieu communautaire, en établissement de santé ou en groupe de médecine de famille (GMF).

De plus, les étudiants doivent avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ainsi qu'en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DALF, TCF ou TEF).

Chaque étudiant est également responsable d'avoir un ordinateur portable conforme aux

exigences et configurations requises.

L'étudiant a la responsabilité de s'assurer du bon fonctionnement de son ordinateur. Ne pas se conformer à ces exigences pourrait empêcher un étudiant de compléter son examen, ce qui aurait pour conséquence un échec par absence.

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Copie du permis d'exercice de la pharmacie
- Sur demande du comité d'admission, un candidat pourrait être invité à faire une entrevue.

2. Statut étudiant

L'étudiant s'inscrit au programme à temps partiel.

3. Scolarité

Le programme est offert à temps partiel uniquement. La scolarité minimale est de 3 trimestres à temps partiel et la scolarité maximale de 9 trimestres (3 ans) à compter de la première inscription.

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire chaque trimestre, mais une absence d'inscription durant quatre trimestres consécutifs mettra fin à sa candidature.

4. Évaluation

L'étudiant doit réussir les évaluations avec une note égale ou supérieure à C dans chaque cours, soit la note minimale de passage pour un cours de cycles supérieurs.

5. Autres informations

Ce microprogramme de 2e cycle peut servir de programme gigogne vers la maîtrise en pharmacothérapie avancée (programme 2-675-1-1, segment 72 - Soins aux aînés).

Ce microprogramme de 2e cycle n'est pas cumulable avec d'autres microprogrammes.

L'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

Ce programme ne donne pas accès à un permis d'exercice comme pharmacien.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Segment 70

Le microprogramme comporte de 9 à 12 crédits de cours.

Tous les cours du microprogramme sont obligatoires et offerts en ligne, à l'exception du bloc 70B qui comprend un stage optionnel de 3 crédits qui pourrait être réalisé par un étudiant au dernier trimestre, sous réserve de l'approbation de la direction du programme.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

| | | |
|-----------|-----|--|
| PHA 6000W | 1.5 | Principes fondamentaux du vieillissement |
| PHA 6001W | 0.5 | Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 1 |
| PHA 6002W | 1 | Évaluer la pharmacothérapie chez les aînés 2 |
| PHA 6011W | 1.5 | Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 1 |
| PHA 6012W | 1.5 | Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 2 |
| PHA 6013W | 1.5 | Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 3 |
| PHA 6014W | 1.5 | Soins pharmaceutiques complexes aux aînés 4 |

Bloc 70B Complément de formation facultatif

Option - Maximum 3 crédits.

Veillez noter que l'inscription au stage PHA6015 doit être approuvée par la direction du programme.

| | | |
|----------|---|--|
| PHA 6015 | 3 | Stage en soins pharmaceutiques avancés aux aînés |
|----------|---|--|

Programme 2-700-1-0

Version 12 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques (M. Sc.)

OBJECTIFS

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M. Sc. (sciences

pharmaceutiques) comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

Option Analyse

Initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Option Chimie médicinale

Initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Option Pharmacologie

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Option Technologie pharmaceutique

Initier l'étudiant au développement de nouvelles formes pharmaceutiques.

Option Pharmacogénomique

Initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique et en protéomique.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais
- en plus des relevés de notes officiels, le candidat doit joindre une lettre de motivation à sa demande d'admission.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité Mémoire selon les options suivantes :

- l'option Analyse (segment 70)
- l'option Chimie médicinale (segment 71)
- l'option Pharmacologie (segment 73)
- l'option Technologie pharmaceutique (segment 74)
- l'option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 70B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 70C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 70D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 71B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

Bloc 71C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 71D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 73B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6034 3 Cytokines et facteurs de croissance

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche

PHM 7065 3 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir

Bloc 73C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 73D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

PHM 6097 37 Recherche et mémoire

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires dont 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, un maximum de 6 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 2 crédits.

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 74B

Option - Maximum 6 crédits.

PHM 6035 4 Technologie pharmaceutique expérimentale

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6076 | 2 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |

Bloc 74C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Bloc 74D Recherche et mémoire

Obligatoire - 37 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------|
| PHM 6097 | 37 | Recherche et mémoire |
|----------|----|----------------------|

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires dont 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 7 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| MMD 6005R | 1 | Éthique et recherche en santé |
| PGM 6054 | 1 | Séminaires de pharmacogénomique |
| PGM 6078 | 3 | Pharmacogénomique |
| PHM 6088 | 2 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 1 |

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| BCM 6010 | 3 | Bio-informatique appliquée |
| BCM 6210 | 3 | Génomique humaine fonctionnelle |
| BIN 6002 | 3 | Principes d'analyse génomique |
| MSO 6018 | 3 | Introduction à l'épidémiologie génétique |
| PGM 6001 | 3 | Pharmacogénomique clinique |
| PHL 6011 | 3 | Pharmacodynamie |
| PHL 6060 | 3 | Pathologie et thérapeutique |
| PHL 6081 | 3 | Métabolisme des médicaments |
| SMC 6061 | 3 | Génétique médicale |

Bloc 76C

Obligatoire - 35 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------|
| PHM 6098 | 35 | Recherche et mémoire |
|----------|----|----------------------|

Programme 2-670-1-1
Version 01 (A19)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option développement du médicament (M. Sc.)

OBJECTIFS**Option Développement du médicament**

L'objectif du programme est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Concentration Réglementation, fabrication et conformité

Intégrer les connaissances multidisciplinaires associées à la réglementation, la fabrication et la conformité dans le cadre du développement du médicament. Décrire et critiquer les exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique et du développement du médicament.

Concentration Recherche clinique

Décrire et critiquer les approches méthodologiques particulières à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Expliquer l'impact d'une étude clinique sur la stratégie de développement

d'un médicament. Appliquer et intégrer les connaissances apprises afin de participer à la rédaction de protocoles cliniques et de participer à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études cliniques en recherche pharmaceutique.

Concentration Pharmacoeconomie et accès au marché

Décrire et critiquer les aspects économiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les contraintes et élaborer des stratégies d'accès au marché des médicaments.

Concentration Pharmacovigilance et gestion du risque

Décrire et critiquer les aspects épidémiologiques des effets des médicaments et de leur utilisation. Expliquer les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans leurs conditions réelles d'utilisation. Expliquer les politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en sciences pharmaceutiques - Stage ou travail dirigé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament
- avoir complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé, soit un des segments 70C1 (réglementation, fabrication et conformité), 70C2 (recherche clinique), 70C3 (pharmacoeconomie et accès au marché) ou 70C4 (pharmacovigilance et gestion du risque)
- un étudiant qui a complété son D.E.S.S., mais qui n'a pas complété tous les crédits requis du segment correspondant à la concentration de son stage ou de son travail dirigé peut quand même être admis conditionnellement à suivre et réussir un maximum de 6 crédits de cours de façon concomitante à son stage ou à son travail dirigé afin de compléter ce segment
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent

Les candidats devront faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Volet avec stage

Le stage est réservé au candidat possédant peu ou pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet dépend du nombre de milieux de stages. Chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la faculté. L'étudiant admissible devra se soumettre au processus d'assignation des stages. Il sera invité à appliquer aux stages offerts avec une lettre de motivation, son C.V. et son relevé de notes, puis sera éventuellement invité à participer à des entrevues avec les milieux de stage. L'inscription de l'étudiant est confirmée lorsqu'une convention de stage est complétée et approuvée à la fois par l'étudiant, le milieu de stage et la Faculté de pharmacie.

Volet avec travail dirigé

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat oeuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.

Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Scolarité

À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de 2 trimestres. À compter de l'inscription à la maîtrise, la scolarité minimale du programme avec travail dirigé est de deux trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre trimestres.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Développement du médicament de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits. Elle est offerte avec les modalités de stage ou de travail dirigé. Le cheminement de l'option Développement du médicament inclut un tronc commun (Segment 01) ainsi qu'une de ces quatre concentrations :

- la concentration Réglementation, fabrication et conformité (segment 70C1)
- la concentration Recherche clinique (segment 70C2)
- la concentration Pharmacoeconomie et accès au marché (segment 70C3)
- la concentration Pharmacovigilance et gestion du risque (segment 70C4)

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun se compose de cours obligatoires, de cours transversaux et d'un stage ou d'un travail dirigé. Un minimum de 37 crédits et un maximum de 40 crédits peuvent être attribués à ce segment. Les cours obligatoires contribuent pour 22 crédits (bloc 01A). Un maximum de 3 crédits provient des cours transversaux à option (bloc 01B), des cours transversaux au choix (bloc 01C) ou d'une combinaison des deux. Le stage ou le travail dirigé contribue pour 15 crédits (bloc 01D).

Bloc 01A

Obligatoire - 22 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6010 | 3 | Développement du médicament |
| PHM 6011 | 3 | Médicament : aspects cliniques |
| PHM 6015 | 3 | Médicament : réglementation canadienne |
| PHM 6019 | 3 | Devis expérimental et biostatistique |
| PHM 6046 | 2 | Aspects industriels des formes pharmaceutiques |
| PHM 6153 | 2 | L'équipe-projet en développement du médicament |
| PHM 6155 | 3 | Projet de fin d'études |
| SBP 6003 | 2 | Analyse économique et accès au marché |
| SBP 6009 | 1 | Dév non clinique du médicament |

Bloc 01B Cours transversaux

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6071 | 3 | Le médicament comme objet social |
| PHM 6154 | 1 | Planification en développement du médicament |
| SBP 6105 | 1 | Gestion de projet en développement du médicament |
| SBP 6106 | 1 | Mentorat, apprentissage et plan carrière |
| SBP 6107 | 1 | Développement du médicament et communications efficaces |

Bloc 01C

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix est sujet à l'approbation du responsable du programme.

Bloc 01D Stage ou travail dirigé

Option - 15 crédits.

Les 15 crédits de ce bloc sont attribués soit à un stage, soit à un travail dirigé. Le stage ou le travail dirigé doit porter sur un thème qui correspond à la concentration choisie par l'étudiant.

| | | |
|-----------|----|----------------|
| PHM 6042 | 15 | Travail dirigé |
| PHM 60531 | 0 | Stage 1 |
| PHM 60532 | 15 | Stage 2 |

Segment 70C1 Développ. du médicament: Réglementation, fabrication et conformité

Cette concentration comporte de 5 à 8 crédits à option.

Bloc 70C1A Réglementation, fabrication et conformité

Option - Minimum 5 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6001 | 2 | Biodisponibilité et bioéquivalence |
| PHM 6029 | 3 | Médicament : chimie et fabrication |
| PHM 6084 | 2 | Bonnes pratiques de fabrication |
| PHM 6086 | 1 | Applications en pharmacie industrielle |
| PHM 6158 | 2 | Médicament: réglementation internationale |
| SBP 6020 | 3 | Travail dirigé en développement du médicament |
| SBP 6109 | 1 | Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques |
| SBP 6116 | 1 | Soumissions électroniques et réglementation |

| | | |
|----------|---|--|
| SBP 6117 | 1 | Fournisseurs et approvisionnement en médicaments |
| SBP 6118 | 1 | Production du protocole clinique |
| SBP 6120 | 2 | Monographie de produits et étiquetage |
| SBP 6203 | 1 | Aspect réglementaire des instruments médicaux |

Segment 70C2 Développement du médicament: Recherche clinique

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C2A Recherche clinique

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| BIE 6003 | 3 | Éthique de la recherche |
| PHM 6001 | 2 | Biodisponibilité et bioéquivalence |
| PHM 6014 | 1 | Évaluation critique de l'essai clinique |
| PHM 6025 | 3 | Principes de pharmacoépidémiologie |
| SBP 6020 | 3 | Travail dirigé en développement du médicament |
| SBP 6109 | 1 | Bonnes pratiques en labo et bonnes pratiques en cliniques |
| SBP 6112 | 1 | Considérations bioéthiques en recherche clinique |

Segment 70C3 Développement du médicament: Pharmacoeconomie et accès au marché

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C3A Pharmacoeconomie et accès au marché

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 6009 | 1 | Applications pharmacoéconomiques |
| PHM 6025 | 3 | Principes de pharmacoépidémiologie |
| PHM 6032 | 3 | Pharmacoeconomie |
| SBP 6020 | 3 | Travail dirigé en développement du médicament |
| SBP 6121 | 1 | Laboratoire de modélisation pharmacoéconomique |

Segment 70C4 Développement du médicament: Pharmacovigilance et gestion du risque

Cette concentration comporte de 2 à 8 crédits à option.

Bloc 70C4A Pharmacovigilance et gestion du risque

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHL 6092 | 3 | Pharmacovigilance |
| PHM 6025 | 3 | Principes de pharmacoépidémiologie |
| SBP 6020 | 3 | Travail dirigé en développement du médicament |
| SBP 6122 | 2 | Détection de signaux en pharmacovigilance |

Programme 2-481-1-6

Version 00 (H20)

Maîtrise en sciences pharmaceutiques, option médicament et santé des populations (M. Sc.)

OBJECTIFS

1. Objectifs généraux du programme-option

Option Médicament et santé des populations:

Initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

1. Objectifs de chaque concentration du programme-option

Concentration Pharmacoépidémiologie

Évaluer, généralement sur de grandes populations, l'efficacité, l'innocuité, le bénéfice, la prescription et l'usage des médicaments en situation réelle en appliquant des méthodes et un raisonnement épidémiologique.

Concentration Pharmacoeconomie

Estimer les meilleurs choix dans un contexte où les ressources sont limitées, en tenant

compte à la fois des coûts et des répercussions des interventions de santé spécifiquement aux médicaments ou aux services pharmaceutiques.

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques

Développer, évaluer et implanter à large échelle des approches novatrices et bien intégrées au système de santé dans la perspective de prodiguer des soins de qualité centrés sur le patient, dont l'évaluation de traitements spécifiques, d'approches thérapeutiques, d'outils cliniques ou d'interventions spécifiques.

Concentration Socioanthropologie du médicament

Analyser les dynamiques sociales reliées aux usages du médicament, c'est-à-dire les pratiques cliniques et les dynamiques professionnelles autour du médicament, les logiques profanes d'usage, ainsi que le thème des médicaments en lien avec les nouvelles socialités.

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques

Développer une méthodologie statistique qui peut être utilisée pour estimer les effets des interventions en santé ou pour évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

1.1 Conditions particulières pour les options

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise avec mémoire, option Médicament et santé des populations, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
 - être titulaire du B. Sc. en sciences biopharmaceutiques, du Pharm. D. ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester une formation jugée équivalente.
 - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.
- Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres à temps plein et de six trimestres à demi-temps.

La scolarité maximale du programme est de six trimestres à temps plein et de neuf trimestres à demi-temps.

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option médicament et santé des populations de la Maîtrise en sciences pharmaceutiques comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire et comporte un tronc commun ainsi que les cinq concentrations suivantes :

Concentration Pharmacopépidémiologie (Segment 70C1)

Concentration Pharmacocéconomie (Segment 70C2)

Concentration Évaluation de pratiques/politiques pharmaceutiques (Segment 70C3)

Concentration Socioanthropologie du médicament (Segment 70C4)

Concentration Statistiques en sciences pharmaceutiques (Segment 70C5)

Segment 01 Tronc Commun

La répartition des crédits du tronc commun est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 5 crédits.

PHM 6069 3 Médicament santé population: regards croisés

PHM 6088 2 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1

Bloc 01B

Choix - Maximum 6 crédits.

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

Bloc 01C Recherche et mémoire

Obligatoire - 25 crédits.

PHM 6190 25 Recherche et mémoire

Segment 70C1 Concentration pharmacopépidémiologie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 35 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 4 à 10 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix

Bloc 70C1A

Obligatoire - 5 crédits.

MSO 6011 3 Concepts et méthodes en épidémiologie

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Bloc 70C1B

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

ASA 6175 3 Méthodes d'évaluation économique

MSO 6002 1 Atelier de biostatistique

MSO 6014 3 Épidémiologie intermédiaire

MSO 6028 3 Introduction aux théories de la mesure

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

MSO 6067 3 Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

MSO 6619 1 Introduction à l'analyse de survie

PHL 6092 3 Pharmacovigilance

PHM 6010 3 Développement du médicament

PHM 6011 3 Médicament : aspects cliniques

PHM 6015 3 Médicament : réglementation canadienne

PHM 6025 3 Principes de pharmacopépidémiologie

PHM 6032 3 Pharmacocéconomie

SBP 6003 2 Analyse économique et accès au marché

Segment 70C2 Concentration pharmacocéconomie

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 36 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 3 à 9 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C2A

Obligatoire - 6 crédits.

PHM 6032 3 Pharmacocéconomie

SBP 6003 2 Analyse économique et accès au marché

Bloc 70C2B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

MSO 6002 1 Atelier de biostatistique

MSO 6011 3 Concepts et méthodes en épidémiologie

MSO 6014 3 Épidémiologie intermédiaire

MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique

MSO 6067 3 Régressions linéaire et logistique, et ANOVA

MSO 6619 1 Introduction à l'analyse de survie

PHM 6025 3 Principes de pharmacopépidémiologie

PHM 6076 2 Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques

Segment 70C3 Concentration évaluation de pratiques / politiques pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 30 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 9 à 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C3A

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ASA 6178 | 3 | Méthodes d'évaluation |
| ASA 6732 | 3 | Évaluation des technologies de la santé |
| DRT 6874 | 3 | Droit pharmaceutique |
| MSO 6011 | 3 | Concepts et méthodes en épidémiologie |
| MSO 6014 | 3 | Épidémiologie intermédiaire |
| MSO 6061 | 3 | Introduction à la biostatistique |
| MSO 6067 | 3 | Régressions linéaire et logistique, et ANOVA |
| MSO 6619 | 1 | Introduction à l'analyse de survie |
| PHM 6071 | 3 | Le médicament comme objet social |
| PHM 6076 | 2 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |
| POL 6525 | 3 | Analyses et évaluations de politiques |
| SPS 6010 | 3 | Société, politiques publiques et santé : enjeux |
| SPU 7501 | 3 | Évaluation des interventions en santé |

Segment 70C4 Concentration socio-anthropologie du médicament

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C4A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|----------------------------------|
| PHM 6071 | 3 | Le médicament comme objet social |
|----------|---|----------------------------------|

Bloc 70C4B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ANT 6154 | 3 | Théories en anthropologie médicale |
| ANT 6155 | 3 | Anthropologie, société, santé |
| ASA 6704 | 3 | Introduction à la recherche qualitative |
| BIE 6000 | 3 | Bioéthique : origines, sens, pratiques |
| BIE 6008 | 3 | Éthique clinique |
| BIE 6016 | 3 | Bioéthique et santé publique |
| MSO 6008 | 1 | Revue narratives et systématiques |
| PHM 6076 | 2 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |
| SOL 6212 | 3 | Analyse du discours |
| SOL 6650 | 3 | Déterminants sociaux de la santé |
| SOL 6940 | 3 | Séminaire de recherche : thème choisi |
| SPU 6600 | 3 | Principes et enjeux de la santé publique |

Segment 70C5 Concentration statistiques en sciences pharmaceutiques

La répartition des crédits de cette concentration, incluant le segment 01, est la suivante : 33 crédits obligatoires, dont 25 crédits attribués à la recherche et au mémoire de maîtrise, 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70C5A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|------------------------------------|
| PHM 6078 | 3 | Introduction à l'inférence causale |
|----------|---|------------------------------------|

Bloc 70C5B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| IFT 6390 | 4 | Fondements de l'apprentissage machine |
| MSO 6011 | 3 | Concepts et méthodes en épidémiologie |
| MSO 6075 | 3 | Études et devis expérimentaux |
| MSO 6118 | 3 | Analyse de survie |
| MSO 6611 | 3 | Analyses longitudinales et multi-niveaux |
| PHM 6076 | 2 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |
| STT 6005 | 3 | Théorie de l'échantillonnage |
| STT 6415 | 3 | Régression |

Programme 3-700-1-0

Version 07 (A18)

Doctorat en sciences pharmaceutiques (Ph. D.)

OBJECTIFS

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire de la M. Sc. (sciences pharmaceutiques) avec mémoire dans l'option choisie, ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants n'ayant pas obtenu une M. Sc. dans l'option choisie pourront se voir imposer des cours complémentaires
- avoir obtenu, au 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une connaissance suffisante du français, de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- En plus des relevés de notes officiels.

Au moment de son inscription au programme, l'étudiant n'ayant pas fait ses études antérieures en français devra faire la preuve, par une certification reconnue par l'Université de Montréal, de compétences en français - le niveau minimum requis est le niveau A1 de la grille établie par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Dans le cas où cette preuve n'est pas fournie, l'étudiant devra réussir un cours de français langue seconde de 3 crédits de niveau équivalent (A1) offert à l'Université de Montréal.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention ou de motivation
- Esquisse de projet de recherche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 90 crédits. Il est offert selon six options :

- option Analyse (segment 70),
- option Chimie Médicinale (segment 71),
- option Médicament et santé des populations (segment 72),
- option Pharmacologie (segment 73),
- option Technologie pharmaceutique (segment 74),
- option Pharmacogénomique (segment 76).

Segment 70 Propre à l'option Analyse

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 7090 | 3 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 2 |
|----------|---|--|

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |
| PHM 7073 | 3 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 70D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7105 | 81 | Thèse |

Segment 71 Propre à l'option Chimie médicinale

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 71A

Obligatoire 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 7090 | 3 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 2 |
|----------|---|--|

Bloc 71B

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |
| PHM 7073 | 3 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |

Bloc 71C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 71D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7105 | 81 | Thèse |

Segment 72 Propre à l'option Médicament et santé des populations

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 7090 | 3 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 2 |
|----------|---|--|

Bloc 72B

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |
| PHM 6078 | 3 | Introduction à l'inférence causale |
| PHM 7073 | 3 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |
| PHM 7078 | 3 | Méthodes avancées en inférence causale |

Bloc 72C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 72D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7105 | 81 | Thèse |

Segment 73 Propre à l'option Pharmacologie

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits

à option ou au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 7090 | 3 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 2 |
|----------|---|--|

Bloc 73B

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |
| PHM 7042 | 2 | Pharmacométrie avancée |
| PHM 7073 | 3 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |

Bloc 73C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 73D Recherche et thèse

Obligatoire 84 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7105 | 81 | Thèse |

Segment 74 Propre à l'option Technologie pharmaceutique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option ou au choix.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PHM 7090 | 3 | Séminaires de sciences pharmaceutiques 2 |
|----------|---|--|

Bloc 74B

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PHM 6077 | 2 | Fondements, méthodologie de la recherche |
| PHM 7073 | 3 | Lectures dirigées en sciences pharmaceutiques |

Bloc 74C

Choix - Maximum 3 crédits.

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc 74D Recherche et thèse

Obligatoire - 84 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7105 | 81 | Thèse |

Segment 76 Propre à l'option Pharmacogénomique

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 85 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et un maximum de 3 crédits à option.

Bloc 76A

Obligatoire - 2 crédits.

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| PGM 7054 | 1 | Séminaires de pharmacogénomique 1 |
| PGM 7055 | 1 | Séminaires de pharmacogénomique 2 |

Bloc 76B

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| BCM 6010 | 3 | Bio-informatique appliquée |
| BCM 6210 | 3 | Génomique humaine fonctionnelle |
| BIN 6002 | 3 | Principes d'analyse génomique |
| MSO 6018 | 3 | Introduction à l'épidémiologie génétique |

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| PGM 6001 | 3 | Pharmacogénomique clinique |
| PHL 6011 | 3 | Pharmacodynamie |
| PHL 6060 | 3 | Pathologie et thérapeutique |
| PHL 6081 | 3 | Métabolisme des médicaments |
| SMC 6061 | 3 | Génétique médicale |

Bloc 76C Recherche et thèse

Obligatoire - 85 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| PHM 7000 | 0 | Examen général de doctorat |
| PHM 7104 | 3 | Séminaire de recherche |
| PHM 7106 | 82 | Thèse |